

**ADRESSE POSTALE DU DEMANDEUR****Indemnisation des pertes de récoltes et pertes de fonds
liées aux pluies et inondations
du 09 au 11 janvier 2022****cerfa**

N° 13681*03

**PROCEDURE DES CALAMITES AGRICOLES - DEMANDE D'INDEMNISATION
DES PERTES DE RECOLTES ET DE FONDS LIEES AUX PLUIES ET INONDATIONS DU 09 AU 11 JANVIER 2022**

Le régime des calamités agricoles a pour but d'indemniser des pertes que vous auriez subies lors d'événements météorologiques contre lesquels vous n'auriez pu protéger vos productions.

Articles L361-1 à 8 et D361-1 à D361-42 du Code rural et de la pêche maritime

Avant de remplir cette demande, veuillez lire attentivement la notice d'information. veuillez transmettre l'original à LA Direction Départementale des Territoires du département de Haute-Garonne AU PLUS TARD LE 14 Novembre 2022 et veuillez en conserver un exemplaire

N° SIRET : |_____|_____|_____|_____|
attribué par l'INSEE lors d'une inscription au répertoire national des entreprises

N° PACAGE : |_____|_____|_____|

Nom et prénom ou raison sociale : _____

Statut juridique de l'exploitation : _____
(Exploitation individuelle, GAEC, EARL, SCEA, SARL, SA)
Pour les GAEC , veuillez préciser le nombres d'associés : _____

Adresse : _____

Code postal : |_____|_____|_____|_____| Commune : _____

Téléphones : |_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____| fixe

|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____| mobile

Mél : _____

COORDONNEES DU COMPTE BANCAIRE

Joindre un RIB-IBAN ou inscrire ci-après les coordonnées de votre compte bancaire

|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|
IBAN - Identifiant international de compte bancaire

|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|

BIC - Code d'identification de la banque

RESERVE A L'ADMINISTRATION

À L'USAGE DU MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE – NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION

SINISTRE : _____

DATE DE RÉCEPTION : |_____|/|_____|/|_____|

CARACTERISTIQUES DE VOTRE EXPLOITATION

Adresse du siège d'exploitation (si différente de votre adresse postale) :

Adresse : _____

Code postal : _____

Commune : _____

Communes sinistrées où se trouvent tout ou partie de vos pertes :

Communes : _____

SAU

SAU totale : _____ ha (exemple : 12,04 ha)

Si une partie de votre SAU est située sur d'autre(s) département(s), veuillez l'indiquer dans le tableau ci-dessous :

Surface (ha)	Département

Assurances

Vos contrats d'assurance souscrits et acquittés à la date du sinistre pour chaque risque assuré :

Vous êtes : Propriétaire bailleur
acquisition/édification de bâtiments Propriétaire exploitant
acquisition/édification de bâtiments

Exploitant non propriétaire : Avec
 Sans

Risque assuré	Compagnie	N° de contrat	N° de téléphone
Incendie-tempête bâtiments agricoles			
Grêle et tempête sur récolte			
Mortalité du bétail			
Assurance récolte (contrats à la culture)			
Assurance récolte (contrats à l'exploitation)			



ATTENTION

LES PAGES 3 A 6 NE SONT A REMPLIR QUE DANS LE CAS DE PERTES DE RECOLTES

**LES PRODUCTIONS ANIMALES DE VOTRE EXPLOITATION
A RENSEIGNER SI PERTES DE RECOLTES**

ELEVAGE AVEC DECLARATION EN EFFECTIFS

Vous pouvez vous rapprocher de l'Établissement départemental de l'élevage (EDE) de votre département.

CODES	CATEGORIES D'ANIMAUX	EFFECTIFS PERMANENTS (présents à la date du sinistre)	EFFECTIFS VENDUS (hors réforme) l'année précédente (année 2021)
Bovins :			
91331	Veaux de lait sous la mère (boucherie)		
91318	Veaux de boucherie non élevés au pis (intégration)		
91327	Mâles et femelles : broutards race à viande ou animaux de repousse 3 mois à 1 an		
91329	Mâles et femelles : broutards race rustique ou animaux de repousse 3 mois à 1 an		
92300	Génisses engrasement race à viande de plus de 2 ans		
92304	Génisses engrasement race à viande de 1 à 2 ans		
92308	Génisses engrasement race à viande de moins d'un an		
91202	Bovins mâles de 1 à 2 ans race à viande		
91302	Taurillons ou animaux mâles finis 1 à 2 ans		
93503	Vaches nourrices race à viande		
93601	Vaches nourrices race rustique		
92200	Génisses de souche de plus de 2 ans laitières		
93400	Vaches laitières de moins de 5000		
93402	Vaches laitières de 5000 à 6000		
93404	Vaches laitières de 6000 à 7000		
93406	Vaches laitières de 7000 à 8000		
93408	Vaches laitières de plus de 8000		
91306	Taureaux		
91300	Bœufs plus de 2 ans race à viande		

CODES	CATEGORIES D'ANIMAUX	EFFECTIFS PERMANENTS (présents à la date du sinistre)	EFFECTIFS VENDUS (hors réforme) l'année précédente (année 2021)
Ovins/Caprins :			
91400	Brebis laitières		
91500	Brebis viandes		
92702	Agnelles		
92700	Béliers		
92706	Agneaux engrangissement		
91700	Boucs		
91710	Chevrettes		
91900	Chèvres laitières lait non transformé		
91902	Chèvres laitières lait transformé		
Aviculture / Cuniculiculture :			
91602	Canards prêt à gaver		
91604	Canards à rôtir		
91606	Canards gavés		
91600	Canes reproductrices		
92900	Pintades		
92003	Dindes fermières		
93206	Poules pondeuses – Œufs de consommation		
93305	Poulets labellisés		
93307	Poulets standards		
92604	Oies à rôtir		
92606	Oies gavées		
92602	Oies prêtes à gaver		
92500	Lapins naisseurs engrangeurs		
Equins :			
91800	Juments de race lourde		
91810	Chevaux de selle		
92100	Poneys		
91820	Poulains		
Porcins :			
93002	Truies naisseur 25kg		
93100	Truies naisseur engrisseur		
93000	Truies naisseur 7kg		
93105	Porcs charcutiers sans post sevrage		
Gibiers :			
92418	Faisans de tir		
92410	Lièvres		
92423	Perdrix de tir		
95002	Cailles engrangissement		

ELEVAGE AVEC DECLARATION PARTICULIERE

Eléments (m², kg, ...) de vos élevages avec une saisie particulière effectuée par catégories d'animaux (exemple: pisciculture) ou production (exemple : miel)

CODES	CATEGORIES D'ANIMAUX EN PRODUCTION	ELEMENTS DECLARÉS PERMANENTS (PRESENTS A LA DATE DU SINISTRE)	UNITE
91214	Apiculture Ruches pastorales (miel)		
91215	Apiculture Ruches sédentaires (miel)		

LES PRODUCTIONS VEGETALES DE VOTRE EXPLOITATION A RENSEIGNER SI PERTES DE RECOLTES

* Utilisation des surfaces de votre exploitation durant l'année du sinistre (2022). Les pertes sur productions végétales sont à déclarer dans les annexes pertes de récolte

Codes	Cultures	ha	a	ca	Codes	Cultures	ha	a	ca
<u>Vergers et raisin de table - Cultures pérennes *</u>					<u>Céréales et oléoprotéagineux (hors maïs)</u>				
91010	Abricotiers				91377	Avoine bio			
91770	Cerisiers				91378	Avoine hiver			
93060	Kiwis				91379	Avoine printemps			
93720	Nectariniers				91551	Blé dur hiver			
94040	Pêchers				91570	Blé tendre bio			
93742	Noisetiers				91582	Blé tendre hiver			
94430	Poiriers				91553	Blé dur printemps			
94554	Pommiers Bios				91584	Blé tendre printemps			
94558	Pommiers golden bouche				92183	Colza hiver			
94560	Pommiers granny smith bouche				92180	Colza bio			
94551	Pommiers bicolore				92186	Colza printemps			
94574	Pommiers Gala				92640	Fèverole bio			
94569	Pommiers Chanteclerc				92642	Fèverole printemps			
94570	Pommiers fuji				99240	Luzerne			
94571	Pommiers Pink Lady				98787	Luzerne bio			
94780	Prunier de table				93913	Orge hiver			
					93914	Orge printemps			
<u>Surfaces fourragères</u>					93909	Orge bio			
92709	Sorgho fourrager				95163	Seigle			
92714	Fourrages annuels				94494	Pois protéagineux sec			
93362	Mais fourrager irrigué				95164	Seigle bio			
93363	Mais fourrager sec				95300	Soja bio			
93960	Parcours herbacé				95301	Soja			
94684	Prairie artificielle				95346	Sorgho irrigué			
94700	Prairie naturelle				95347	Sorgho sec			
94720	Prairie temporaire				95447	Tournesol bio			
					95452	Tournesol sec			
					95451	Tournesol irrigué			

Cultures florales – pépinières – cultures forestières				95483	Triticale			
94083	Pépinière fruitière			65484	Triticale bio			
94150	Pépinière viticole			Maïs (grain)				
				93330	Maïs irrigué			
				93332	Maïs sec			
				93328	Maïs Bio			
				93333	Maïs Bio irrigué			

Codes	Cultures	ha	a	ca	Codes	Cultures	ha	a	ca
Cultures maraîchères et légumières					Semences				
91070	Ail				95193	Blé dur certifié semence			
91075	Ail bio				95219	Ray-grass semence			
91310	Aubergines				95205	Fétuque semence			
91630	Carottes				98711	Blé tendre semence			
91631	Carottes bio				98713	Carotte hybride semence			
92240	Concombres				98714	Carotte population semence			
92241	Concombres bio				98725	Colza semence			
92320	Courgettes				95212	Luzerne semence			
92321	Courgettes bio				98747	Maïs semence			
93181	Lentilles bio				98749	Oignon hybride semence			
93381	Melons bio				98750	Oignon population semence			
91690	Céleris				98752	Orge semence printemps			
92010	Choux (hors choux verts)				98753	Persil semence			
92030	Choux fleurs				98766	Tournesol semence			
92600	Épinards / blettes				Viticulture				
95080	Salades (laitue, batavia, f. de chêne)				96065	Vin de table			
93680	Navets				90568	VDP Comté Tolosan rosé			
90450	Persil				90564	VDP Comté Tolosan rouge			
94820	Radis				90563	VDP Comté Tolosan blanc			
					90859	AOC Fronton rosé			
					90860	AOC Fronton rouge			

(*) LES PERTES SUR RÉCOLTE SONT À DECLARER DANS L'ANNEXE 1 : PERTES DE RÉCOLTE



Les pertes définitives de foncier (pertes de fonds) sont à destination des propriétaires exploitants.

Veuillez remplir les annexes concernant les déclarations de pertes :
PERTES

Annexe 1 : pertes de récolte des cultures ayant subi des dommages : carottes, céleris, Choux (hors chou vert), choux fleur, épinards / blettes, salades (laitue, batavia, feuille de chêne), navets, persil et radis.

Annexe 2 : pertes de fonds sur les dommages aux sols

Annexe 3 : pertes de fonds sur les dommages des ouvrages

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.

LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A VOTRE DEMANDE

Pièces	Obligatoire/facultatif	Pièce jointe
Exemplaire original de cette demande d'aide dûment complété, daté et signé	Obligatoire pour toute demande	<input type="checkbox"/>
Annexes :		
1. déclaration des pertes de récoltes	Obligatoire pour toute demande	<input type="checkbox"/>
2. déclaration des pertes de fonds sur les sols	Obligatoire pour toute demande	<input type="checkbox"/>
3. déclaration des pertes de fonds sur les ouvrages	Obligatoire pour toute demande	<input type="checkbox"/>
Pièces justificatives attestant les récoltes de 2017 à 2022 (*)	Obligatoire pour toute demande de pertes de récolte	<input type="checkbox"/>
Relevé d'identité bancaire	Obligatoire pour toute demande	<input type="checkbox"/>
Attestation(s) d'assurance par compagnie (cerfa n° 13951*02)	Obligatoire pour toute demande	<input type="checkbox"/>
Document établissant les droits du demandeur sur les biens sinistrés (relevé cadastral, relevé de l'exploitation MSA avec les parcelles sinistrées surlignées...)	Obligatoire pour toute demande	<input type="checkbox"/>
Les factures des frais engagés si entreprises extérieures et achats de fournitures (clôtures, filets para-grêle)	Selon le cas	<input type="checkbox"/>
Photos aériennes (RPG) matérialisant les zones sinistrées.	Obligatoire pour toute demande	<input type="checkbox"/>

(*) Copie des déclarations de récolte ou des bordereaux de livraison ou documents comptables

Je soussigné(e) (nom et prénom) :

- certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.

déclare ne pas percevoir de pension de retraite agricole.

Je demande à bénéficier d'une indemnisation au titre de la procédure des calamités agricoles.

Je m'engage, sous réserve d'attribution de l'aide :

- à délivrer tout document ou justificatif demandé par l'autorité compétente pendant 3 années ;
- à me soumettre et à faciliter l'ensemble des contrôles administratifs et des contrôles sur place ;

Je suis informé(e) qu'en cas d'irrégularité ou de non respect de mes engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans exclure d'autres poursuites et sanctions prévues par les textes en vigueur.

Fait le |____|/|____|/|____| |____|

Nom, qualité et signature (de tous les associés si GAEC)

ANNEXE 1 – Pertes de récolte maraîchage et cultures légumières

Déclaration des récoltes des cultures ayant subi des dommages pour l'année 2022

N° SIRET : |_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____| ; **N° PACAGE :** |_____|_____|_____|_____|

Nom et prénom ou raison sociale du demandeur : _____

Nature de la culture	Quantité récoltée non déclassée (qx) (a)	Quantité récoltée déclassée à l'industrie (qx) (b)	Quantité récoltée totale (c) = (a)+(b)	Type de récolte : manuelle (M) ou mécanique (A)	Nom et adresse de l'organisation de producteurs (OP) agréée à laquelle vous adhérez (Fruits et légumes)	La culture sinistrée a-t-elle un contrat d'assurance :		Indemnité d'assurance en euros (2)	Autre indemnité hors assurance en euros
						Grèle (1)	MRC (1)		
Carottes									
Céleris									
Choux (hors choux verts)									
Choux fleur									
Épinards / Blettes									
Salades (laitues, batavias, f. de chêne)									
Navets									
Persil (bottes)									
Radis									

1. : Cochez la case en cas de réponse positive (MRC : Multirisques climatiques)
 2. : Colonne à remplir seulement en cas de réponse positive dans la colonne « Grèle ou MRC »

Date :

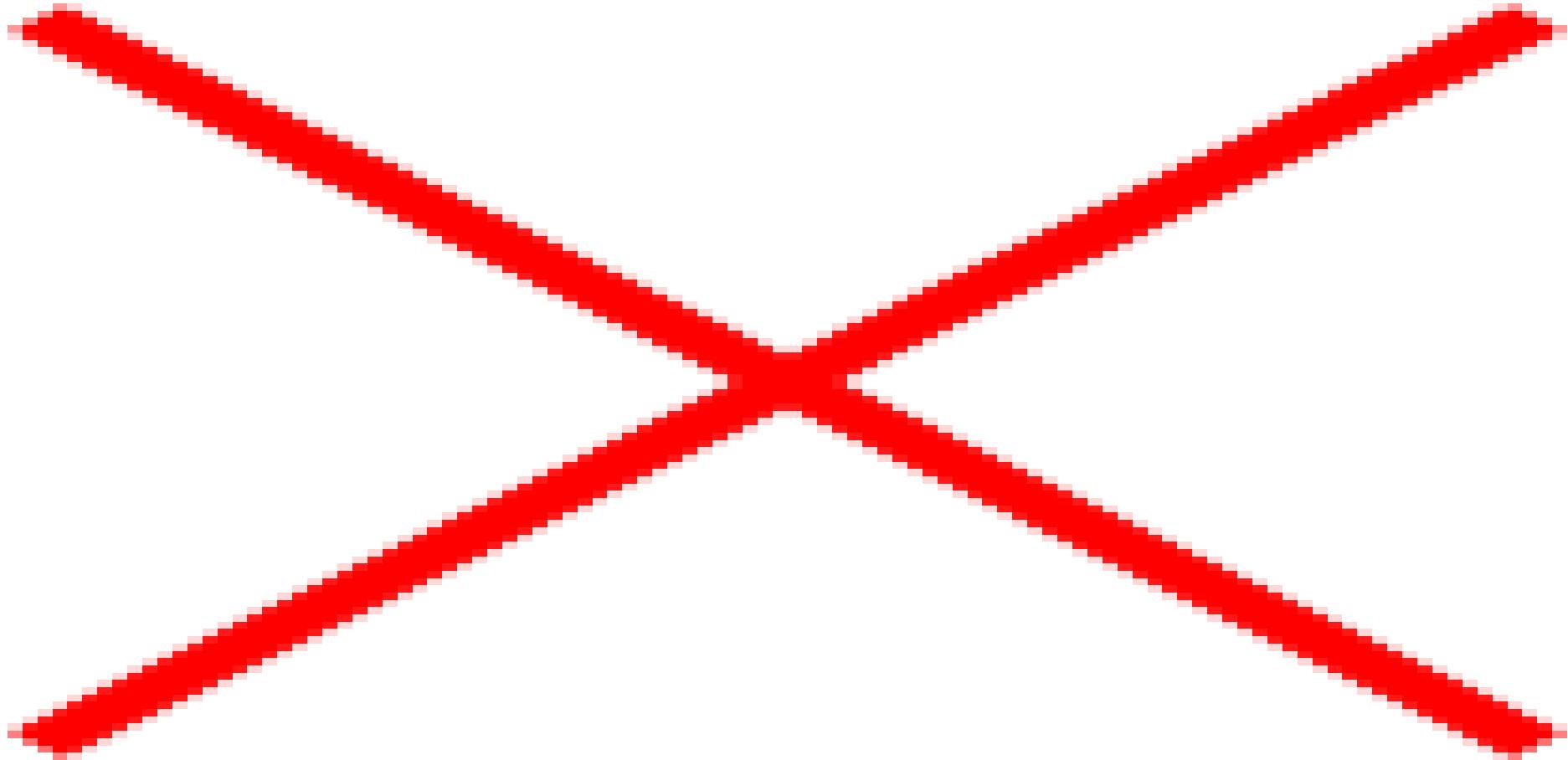
Signature et nom (de tous les associés si GAEC) :



ANNEXE 2 – PERTES DE FONDS – Sols - pluies et inondations du 09 au 11 janvier 2022

N° SIRET : _____ **N° PACAGE :** **031** _____

Nom et prénom ou raison sociale du demandeur : _____



DATE :

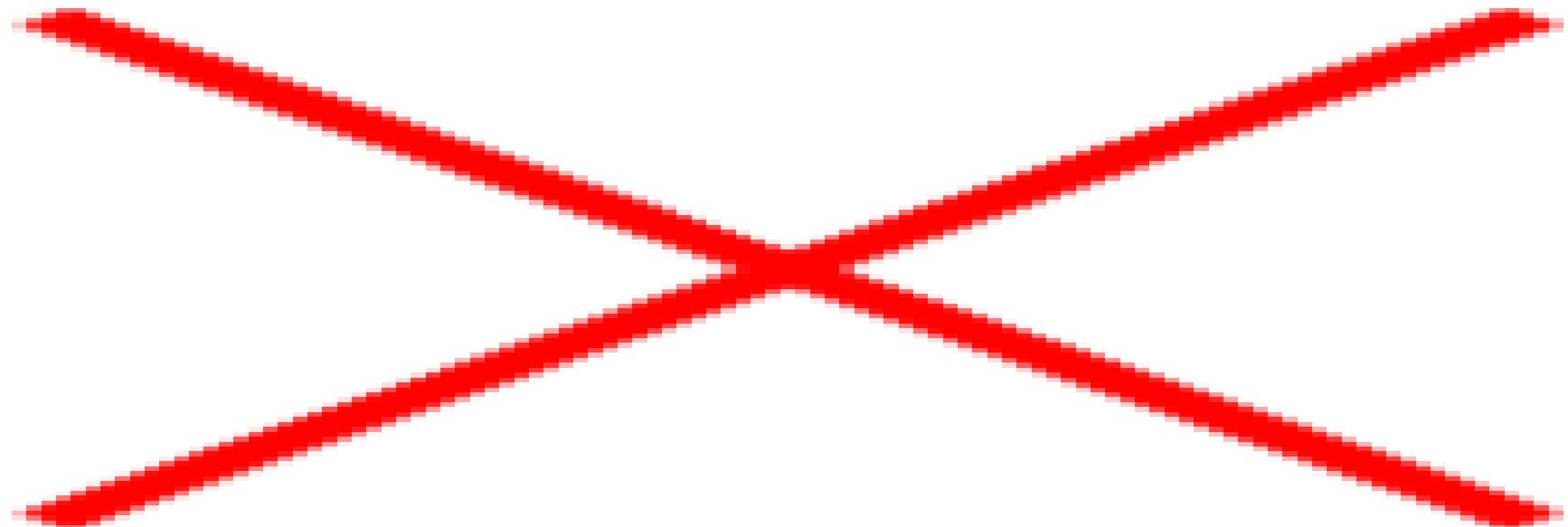
NOM ET SIGNATURE (DE TOUS LES ASSOCIES SI GAEC)

ANNEXE 3 – PERTES DE FONDS – ouvrages - pluies et inondations du 09 au 11 janvier 2022

N° SIRET : _____

N° PACAGE : 031_____

Nom et prénom ou raison sociale du demandeur : _____



DATE :

NOM ET SIGNATURE (DE TOUS LES ASSOCIES SI GAEC)